

Recommandations générales

Soyez prudents : prenez de bonnes chaussures de randonnée, montantes si possible, de l'eau, quelques aliments énergétiques, une protection contre le soleil (chapeau, lunettes), une tenue adaptée, pour VTT, casque et matériel de réparation, une petite pharmacie et un téléphone portable.

Veillez à la météo locale avant tout départ.

Météo France : 08 99 71 02 07 ou www.meteofrance.com
ou l'été auprès du **Point Info**, à la Mairie de Saint-Remèze :
04 75 04 12 24.

Respectez les milieux traversés, les propriétés privées mises aimablement à votre disposition, les gués, les consignes et balisages.

Regardez bien aux traversées de route.

Évitez tout feu, la garrigue est trop vulnérable.

Fermez les clôtures. Attention aux clôtures électriques.

Tenez les chiens en laisse.

En période de chasse (du 15 août à fin février) et à proximité de battue aux sangliers, manifestez votre présence auprès du premier chasseur posté pour connaître l'étendue du territoire chassé et la situation en cours. Si vous êtes un groupe, n'hésitez pas à contacter la Fédération des Chasseurs d'Ardèche : 04 75 87 88 20.

L'association n'est pas responsable en cas d'accident sur les chemins de randonnée.

Respectez l'environnement et la nature :

On évite de sortir des chemins balisés ; il existe des espèces rares ou protégées. On ne dégrade pas, ne monte pas sur les murets en pierre sèche. Bien évidemment, on ramasse ses ordures.

Dans la **Réserve Naturelle nationale des Gorges de l'Ardèche**, se conformer scrupuleusement à la réglementation.

Les cueillettes ne sont pas autorisées.

Le Réseau Eco-Veille® :

Si vous rencontrez des problèmes de balisage, signalétique, environnementaux... les signaler en remplissant la fiche Eco-veille téléchargeable sur : www.ardeche.ffrandonnee.fr

Numéros utiles et numéros en cas d'urgence :

Samu -15 Police Secours -17 Pompiers -18 Général -112
Mairie de Saint-Remèze : 04 75 04 12 24

Dans le périmètre de la Réserve, le SGGA - 04 75 98 77 31

**Bonne randonnée et bonne découverte
du milieu exceptionnel de Saint-Remèze !**

L'association **Paysages, Patrimoine et Environnement de Saint-Remèze**, née en 2009, a pour but de « *mettre en œuvre toute opération, toute manifestation, toute action liée à l'étude, l'inventaire, la préservation, la prévention, la promotion afférant au patrimoine culturel, naturel, architectural et environnemental de Saint-Remèze et de son territoire* ».

Elle a l'agrément Jeunesse et Education populaire et a son siège social à la Mairie de Saint-Remèze. Elle propose chaque année un programme de sorties thématiques et d'animations, des activités ouvertes à tous.

Elle est à l'origine de l'ouverture de plusieurs chemins de randonnée pour mieux s'approprier et découvrir le territoire.

L'association est consciente de l'enjeu qui se présente à elle avec, à sa porte, la grotte Chauvet-Pont d'Arc, classée au Patrimoine mondial de l'Humanité depuis 2014, la Caverne ou restitution de l'original à moins de 7 km, le site de la Madeleine au cœur des Gorges de l'Ardèche, la Réserve naturelle nationale et bien d'autres atouts, qui attirent sur la commune un afflux touristique de personnes passionnées de patrimoine culturel et environnemental.



Paysages, Patrimoine et Environnement de Saint-Remèze
Mairie, 07700 Saint-Remèze
Tél: 04 75 98 48 49 - 04 75 04 09 52 - 06 82 42 84 51
Adresse Email : michel.raimbault2@wanadoo.fr

Site web : www.patrimoinestremeze.org

Circuit VTT 2 De Saint-Remèze à Saint-Vincent et Micalen (Gras)



VTT

BALISAGE ORANGE

14 km

1 heure 30 mn

Dénivelé 250 m.

Intérêt

Panorama sur la Dent de Rez,
paysage de garrigue, lavande et vignes.
Plusieurs hameaux traditionnels.

Descriptif du circuit VTT 2

Durée : 1h30 environ pour le circuit complet.

Dénivelé : 250 m de dénivelé positif.

Carte conseillée : IGN 2939 OT Gorges de l'Ardèche 1/25 000^e.

Plus court, mais avec une partie plus technique et davantage de pistes que le parcours précédent. Balisage orange.

Du centre du village, gagner la Cave coopérative sur la route de Larnas (D. 362).

Poursuivre sur cette même route jusqu'au **domaine de Briange**, à environ 2 km.

Au carrefour tout de suite après, virer à droite. Petit goudron qui devient vite piste. On tombe sur le circuit pédestre N° 5.

Tourner à gauche pour suivre cette piste. A environ 500 m, prendre le chemin qui part à gauche balisé blanc et jaune.

Nous arrivons sur la **partie la plus technique** du parcours. Le chemin est pierreux et monte sensiblement, puis descend pour traverser le ruisseau souvent à sec du Sautadou et remonte sévèrement jusqu'à la route au niveau des **Hellys**.

Couper le goudron (D 362) et bien prendre en face, derrière le hangar, la petite route qui va sur la Dent de Rez.

Nous sommes un temps sur le circuit VTT N° 1.

Légère montée jusqu'au hameau de **Reynouard**.

Belles vues sur le massif en question et d'anciennes terrasses de culture avec murets en pierre sèche.

Au premier carrefour, attention, on tourne à droite vers le hameau de **Saint-Vincent**. Nous sommes au plus haut : 450 m. Anciennes fermes. Goudron facile qui descend et mène à nouveau à la D. 362.

Au carrefour, on tourne à gauche pour prendre rapidement un petit goudron à droite, puis une piste à gauche qui longe une vigne.

Bien veiller au balisage.

Celle-ci atteint une piste rectiligne bien tracée. On la prend vers la droite, puis rapidement on vire sur une autre piste à gauche qui va vous mener en moins de 2 km au goudron du Mas de Gras à Rimouren (D. 462).

Prendre à droite et en moins de 300 m virer à nouveau à droite sur la piste du **Planas**, en pleine garrigue.

Elle est bien marquée et relativement plane avant d'atteindre un petit goudron qui descend sur **Micalen** au bord du ruisseau Fonteguillon.

Belle demeure. Altitude 310 m.

A 100 m plus loin, tourner à droite pour entamer une piste pentue.

On est sur le circuit pédestre N° 5 qui vous conduit en bordure de grands champs de lavande.

La piste monte ensuite par légers faux plats. On recoupe l'itinéraire balisé blanc et jaune qui vient des Hellys parcouru précédemment.

Plus loin, à l'intersection avec un goudron, tourner à gauche et prendre le chemin en terre battue et le suivre jusqu'au hameau de **Briange**, chemin qui devient goudronné juste avant le hameau.

Quelques grosses maisons traditionnelles. Au hameau, prendre la route qui traverse le petit pont et monte assez raide au départ.

La suivre sur environ 2 km. Elle devient vite plate et tire droit, passe devant **Cabusset** et se poursuit jusqu'à l'intersection avec la départementale 362, marquée par un calvaire : la Croix de Planas.

Ici, prendre à gauche, puis tout droit jusqu'à Saint-Remèze, 500 m plus loin. On rattrape la Cave coopérative, puis le rond-point du départ à l'entrée du village.

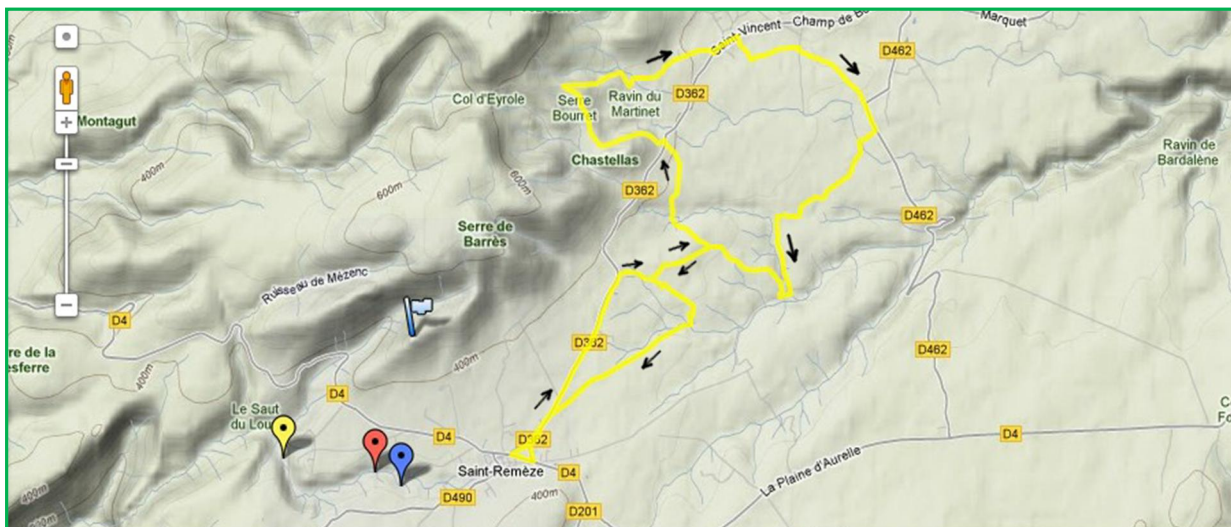
Le saviez-vous ?

Saint-Vincent :

Hameau de la commune de Gras avec une église romane de plan cruciforme, en partie agrandie au XIXe s. Elle se compose d'une courte nef voûtée en berceau, d'un petit transept bas et de trois absides basses voûtées en cul-de-four. Les ouvertures sont petites et rares. Sur la placette au chevet de l'église, présence d'une épicerie.

Lavande :

Il s'agit en fait du lavandin, issu du croisement entre la fine (*lavandula augustifolia*) et la lavande aspic (*lavandula latifolia*), plus productif et permettant ainsi de meilleurs rendements. Il est assez largement cultivé sur le plateau pour être distillé tout près à la distillerie sur la petite route du Mas de Gras à Rimouren, pour en extraire une huile essentielle (ou essence de lavandin). Possibilité de visite en été. La coupe se fait entre la mi-juillet et la mi-août.



Profil du circuit

